

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19H10.

Étaient présents : Mmes BARNAY, DECHAUME, LIPPENS, MARTIN, PERRIER, RODES, Messieurs BRIET, JOLY, LACROIX, LAMOUR, PISSELOUP, TESTARD.

Absentes : Mmes LEONI (pouvoir à M. LACROIX) et BOULEZ

Secrétaire de séance : Madame PERRIER Martine

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL : à l'unanimité

DELIBERATIONS

1/ PASSATION MARCHE TRAVAUX BOULANGERIE

Après tous les accords sécurité obtenus, il est temps maintenant de publier l'avis des marchés publics pour les travaux : 12 lots pour un coût estimé de 170 000 €. Le maire précise aussi que l'attente de toutes les autorisations a été mise à profit pour lancer une étude pour la récupération des calories produites par l'activité de boulangerie pour chauffer logement avec la possibilité d'un chauffage réversible.

La Commission d'appel d'offres se réunira courant juillet pour l'attribution des marchés.

Planning : ouverture début année 2017 (au lieu de septembre octobre)

ACCORD à l'unanimité du conseil pour autoriser le marché à signer les marchés.

2/ MARCHE TRANSPORTS SCOLAIRES

Une consultation dans le cadre des marchés publics a été lancée : 1 seule réponse a été reçue , celle de la RSL à 122 355,20 € pour 4 ans. Pas de concurrence .

Coût plus élevé qu'auparavant mais une subvention de la CUCM DE 45 % du coût vient minorer la charge communale.

ACCORD à l'unanimité du conseil municipal pour l'attribution du marché à la RSL mais il devient nécessaire de réfléchir sur une éventuelle autre solution.

3/ RECRUTEMENTS

Suite aux départs envisagés de l'agent remplaçante ATSEM et d'un agent contractuel des activités périscolaires, de la demande de mise en disponibilité de l'agent titulaire à l'agence postale, il faut réorganiser les postes. Des démarches avec Pôle emploi et Agire ont débouché sur 4 contrats : 1 en CAE aidé à 65 % 29 h hebdo, 1 contrat d'avenir aidé à 75 % 26 h hebdo, 1 contrat d'avenir aidé à 75 % 27 h hebdo, 1 contrat d'avenir aidé à 75 % 31h30 hebdo. Ces contrats sont d'un an renouvelable, avec formation.

Le budget masse salariale sera donc dépassé, mais en contre-partie les recettes par l'Etat augmentées. ACCORD à l'unanimité pour les recrutements.

4/ NOUVEAUX HORAIRES MATERNELLE

Le Maire expose au Conseil Municipal que la municipalité a en charge le fonctionnement des écoles publiques. Après deux années de fonctionnement en maternelle avec les nouvelles activités périscolaires, le constat a été fait avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale que les horaires ne sont pas adaptés aux rythmes des tout petits. Monsieur l'Inspecteur a proposé de changer les créneaux horaires des NAP pour que les enfants puissent profiter de ce temps en sieste et privilégier le temps scolaire après le réveil. Ainsi les rythmes et les apprentissages seront meilleurs.

Le comité de pilotage s'est réuni le 14 juin 2016 et a validé le nouveau planning de l'école maternelle.

Présentation journée type en maternelle + Temps consacré aux enfants payé par budget communal : 141 h par semaine.

ACCORD à l'unanimité pour les nouveaux horaires à appliquer au 1^{er} septembre 2016.

5/ AVANCEMENT GRADE

Proposition faite au conseil municipal de faire bénéficier d'un avancement de grade, l'ATSEM actuellement 1^{ère} classe en ASEM Principal de 2^{ème} classe avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. Le dossier a reçu l'acceptation du Centre de Gestion 71 début juin après passation en commission paritaire.

ACCORD à l'unanimité.

6/ TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation pour validation du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2016 suite aux recrutements, changement de grade...

ACCORD pour ce nouveau tableau qui répertorie 13 agents pour 10 équivalent temps plein.

7/ CONVENTION MISE A DISPOSITION agent à ASSOCIATIONS PERISCOLAIRES

Depuis l'année scolaire dernière, une convention de mise à disposition d'un agent a été faite avec les deux associations : cantine scolaire et garderie. Ces conventions seront faites pour 1 année renouvelable en fonction du besoin.

Au regard du besoin d'aide financière et technique de ces deux associations, le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent et que les charges afférentes au salaire de cet agent soient intégralement financées par le budget communal (prévu lors du vote du BP2016)

ACCORD à l'unanimité pour ce renouvellement.

8/ MODIFICATION REGLEMENT LOCATION SALLE R. BEAUCARNOT

Le maire explique que l'agent en charge du nettoyage de la salle des fêtes sera occupé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2016. Son planning a été revu et de ce fait elle ne disposera plus de temps nécessaire à l'entretien des locaux. Dorénavant il sera exigé le nettoyage de la salle par les loueurs (produits entretien à disposition) comme dans les communes voisines. Toutefois le prix de location est maintenu.

Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie avec comptage de la vaisselle.

ACCORD à l'unanimité pour ces nouvelles dispositions et pour revoir règlement intérieur d'utilisation de la salle René BEAUCARNOT en conséquence.

9/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

-Foyer Rural : compte tenu de la tenue du dernier Conseil d'Administration , l'association n'existe pas dans l'état actuel donc attente pour décider de la subvention.

Reconduction des subventions sauf AMUR (50€ au lieu de 150 €), Ajout FNATH (50 €), OMC (150 €).
ACCORD à l'unanimité.

10/ DESHERBAGE LIVRES BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque propose une liste de livres à sortir de l'inventaire pour mauvais état, usure etc... cela représente une centaine d'ouvrages. Le conseil municipal donne son accord pour les exclure des collections.

11/ DM BUDGET COMMUNE

Afin de présenter un budget équilibré avec suffisamment de recettes propres pour le commerce de proximité, la préfecture de Saône-et-Loire a demandé qu'un versement du BP Commune au BP commerce soit fait pour la somme de 7750 euros.

Une décision modificative est proposée avec les prévisions nécessaires de transfert entre comptes 657363 et 022.

Accord à l'unanimité.

12/ Raccordements SYDESL

Le conseil municipal prend connaissance de la demande faite par 3 administrés de pouvoir raccorder une future habitation au réseau électrique. Cela concerne les parcelles E 608P, C438 et AD86-90. Pour cela, une extension du réseau électrique est nécessaire par l'intermédiaire du SYDESL qui demande à la Commune de confirmer cette demande de raccordement du réseau électrique au nom de ces personnes. Les administrés ont confirmé leur engagement financier par écrit pour la part résiduelle restant à leur charge. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation des branchements par le SYDESL.

13/ Demande de subvention à la Région – plan BTP

Le Maire propose de solliciter la Région au titre du plan de Soutien au bâtiment et travaux publics pour contribuer au financement des travaux de la boulangerie. Le dossier est à déposer avant la fin du mois de juillet pour un financement au maximum de 20% du coût HT .

14/ SINETA

Le Maire expose au conseil municipal le contrat territorial Arroux Mesvrin Drée proposé par le Syndicat d'Aménagement du Mesvrin et le SINETA. Un diagnostic des principaux enjeux liés à la restauration et la préservation des rivières et milieux aquatiques sur le bassin versant du Mesvrin a été établi avec un programme d'actions et d'accompagnements pour notre territoire. Ce contrat doit être accepté par toutes les communes concernées. Notre commune est représentée par la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau au sein de ce syndicat et de ce fait, c'est à elle que revient la décision finale.

Le Conseil municipal, après s'être fait exposé le projet de statuts du SINETA , ne s'oppose pas à son contenu et s'en remet à la CUCM pour l'approbation.

INFORMATIONS DONNEES EN SEANCE

- **Réunion sécurité écoles** : la visite annuelle sera programmée après le 14 juillet 2016. Date à définir.
- **Chapiteau de l'ex CCAM** : aucune association symphorinoise n'est intéressée , pas de signature de la convention.
- **Source alimentation ferme de Bourdeau** : discussion avec la propriétaire à avoir.
- **Débit Internet sur la commune** : la CUCM se propose de venir faire une présentation du projet de travaux de développement du Haut Débit sur la commune.
- **OMC** : Point sur la création de l'office, des membres du bureau et du Conseil d'Administration. Exposé succinct sur le projet d'animation « promenade vagabonde » le dimanche 25 septembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H00

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 05.07.2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 04.07.2016

Le Maire,

J. PISSELOUP

